

L'objectif du CNPL est de permettre aux nageurs de s'épanouir dans leur activité et de leur donner les meilleures conditions de pratique possible, afin que chacun puisse évoluer selon son rythme et son envie et d'amener le club au plus haut niveau grâce à la participation de tous.

## LA COTISATION

Le montant de la cotisation inclut :

- Le prix de la licence (hors assurance supplémentaire individuelle proposée par la FFN).
- Le prix de l'adhésion au club pour toute l'année sportive (charges),
- Le coût des engagements aux compétitions ou meetings durant l'année sportive (le club ayant pour vocation la natation course, les engagements concernant les autres disciplines, telles que l'eau libre, ne sont pas pris en charge à l'exception des épreuves de Redon et Dinan).

Ne sont pas compris :

- Le coût des forfaits non justifiés par la fourniture d'un certificat médical dans la semaine (frais d'engagement + amende) : le prix est fixé par les comités départementaux et régionaux
- Le coût des stages proposés aux adhérents durant les vacances scolaires,
- Le coût des engagements aux activités sportives facultatives proposées par les entraîneurs
- La participation aux frais de déplacements (hébergement, nourriture et transport)
- Le coût de l'équipement du nageur (bonnets, tenues, maillots)
- L'assurance complémentaire individuelle proposée par la FFN

**La cotisation payée est due pour l'année entière et ne pourra donner lieu à aucun remboursement pour convenance personnelle ou raison médicale ou en cas d'exclusion du club.**

## LE FONCTIONNEMENT DU CLUB

Le club est une association administrée par des bénévoles.

La gestion, conforme à l'objet de l'association, est assurée par le conseil d'administration.

Par délégation, le fonctionnement administratif quotidien est assuré par le Bureau.

Lors des Assemblées Générales, le droit de vote accordé selon les modalités visées dans les statuts, peut être exercé en propre ou par représentation.

La direction sportive et technique est assurée par le ou les entraîneurs qualifiés et diplômés, salariés de l'association.

Dans son travail, celui-ci est épaulé par des nageurs du club qualifiés en surveillance de bassin, ainsi que des bénévoles, nageurs ou non.

## RESPONSABILITES

Les enfants sont sous la responsabilité du club uniquement sur le bord du bassin et seulement sur les horaires des séances les concernant.

**Il est demandé aux parents de vérifier la présence des entraîneurs ou de leurs remplaçants sur le bord du bassin.**

En cas de non-présence d'un entraîneur ou d'un bénévole du club, l'accès au bassin est strictement interdit. Tout manquement à cette règle constitue une faute grave pouvant entraîner une exclusion du club.

Le club ne pourra être tenu responsable de tout événement intervenant à l'extérieur de l'établissement. Aussi, les parents doivent venir chercher leurs enfants dès la fin de la séance.

De même lors des compétitions, les parents doivent s'informer de l'heure de fin et être présents pour récupérer leurs enfants.

En aucun cas le club (ou l'établissement « Les Aquatides ») ne pourra être tenu responsable de vol ou de détérioration d'objets et de vêtements dans l'enceinte de l'établissement ou au cours des activités extérieures.

## RESPECT ET TENUE

Le règlement intérieur de l'établissement « Les Aquatides » est applicable à tous les adhérents et leurs accompagnateurs.

Chaque usager est tenu de respecter le plan de circulation de l'établissement (parties chaussées/parties déchaussées...).

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des baigneurs, au bon ordre et à la propreté de l'établissement, est formellement interdit.

Les enfants doivent le respect et la politesse envers le personnel de la piscine, les bénévoles et les entraîneurs. De même, ils doivent respecter le matériel, le préparer en début de séance et le ranger correctement en fin.

Dans le cadre des activités du club, normales ou exceptionnelles, tous les adhérents sont tenus de respecter un code de conduite conforme à l'esprit sportif et associatif. Aucun manquement ne pourra être toléré sans être sanctionné, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

## ENTRAINEMENTS

Tout retard à l'entraînement ou tout départ anticipé doit être justifié et signalé aux entraîneurs ou bénévoles. En cas de départ anticipé, le parent doit prévenir l'entraîneur ou le bénévole encadrant par écrit (mot, SMS, mail, message téléphonique) ou venir chercher l'enfant au bord du bassin.

Groupe compétition : **3 séances sont obligatoires (Cf la charte)**

De plus, il est très important de participer aux stages proposés pendant les vacances scolaires, pour envisager les meilleurs résultats et une bonne cohésion de groupe.

## COMPETITIONS

Un calendrier des compétitions est distribué en début de saison. La participation des adhérents aux compétitions est souhaitée, dès le plus jeune âge.

Tout adhérent est tenu d'informer les entraîneurs de sa participation ou non environ 10 jours à l'avance en retournant le bon d'inscription remis par l'entraîneur. Aucun engagement ne sera fait sans retours du papier signé des parents ou du nageur si majeur.

**Pour les avenirs et les poussins**, sont organisées plusieurs journées de rencontres interclubs au cours de l'année. Deux mini stages leur seront proposés.

**Les benjamins et plus de la section compétition** sont tenus de participer à un nombre minimum de compétitions dans l'année. **Les compétitions par équipe sont obligatoires.**

**Les adultes et adhérents de la section adolescents, peuvent aussi participer aux compétitions maîtres et honneur (2 à 3 par an) ainsi qu'aux interclubs. Ce n'est pas une obligation.**

Il est rappelé que pour chaque compétition, le club paye des frais d'engagements pour chaque course. En cas de forfait (absence non justifiée par un certificat médical dans la semaine), le club paie en plus une amende. Ces frais et amendes seront facturés au nageur forfait en cas de non présentation du certificat médical requis. Chaque nageur fait partie intégrante du club et véhicule son image lors des compétitions. Nous demandons à ce que chaque enfant ait son bonnet et si possible son tee-shirt à l'effigie du CNPL lors des compétitions.

#### - **Compétitions avec hébergement**

Une participation financière est demandée à chaque nageur pour les déplacements avec hébergement, participation aux frais de repas (l'hébergement est organisé et pris en charge par le club).

#### - **Déplacements**

Un rendez-vous est fixé pour l'ensemble des départs en compétition, à la piscine « les Aquatides » afin de vérifier la présence des nageurs et de permettre aux parents d'organiser un co-voiturage. Les parents souhaitant se rendre directement sur le lieu de compétition doivent prévenir l'entraîneur. Nous rappelons que ce sont les parents qui organisent le covoiturage mais dans un souci de coût et de simplification de l'organisation, les parents utilisent le support d'inscription aux compétitions pour établir la liste des parents bénévoles. Une participation (fonction de la longueur du déplacement) est demandée. Elle est due en totalité par tout nageur qui bénéficie d'un trajet ( A/R ou A ou R).

A des fins d'assurance, nous demandons aux parents d'autoriser leur enfant à être véhiculé par des parents ou éducateurs responsables du club et à attester, en cas d'utilisation du véhicule pour le transport de nageurs, disposer d'une assurance, d'un permis valide, d'un véhicule à jour de ses obligations d'entretien et de disposer des dispositifs de sécurité obligatoires ( ceintures, ...)

**Chaque parent accepte d'être sollicité 2 fois par an pour assurer le transport des nageurs.**

#### - **Officiels**

Lors de chaque compétition, le club doit fournir aux organisateurs un officiel (chronométreur, juge de nage, juge de virages) pour 1 à 5 nageurs selon les règlements (départementaux ou régionaux). A défaut, la fédération fait payer une amende au club. Pour répondre à cette exigence, une formation est proposée chaque année aux parents qui souhaitent un peu plus s'investir dans le sport de leur enfant et aux nageurs de plus de 14 ans. N'hésitez pas à vous faire connaître ou à obtenir plus d'informations auprès d'un membre du bureau. Le club prend en charge le coût de la licence des officiels non nageurs sous réserve de l'engagement de l'officiel à officier 3 journées par saison.

### **INFORMATIONS**

Afin de s'informer, il existe un tableau d'affichage regroupant les informations importantes.

- Un classeur précisant pour chaque saison les modalités, taux et tarifs est disponible dans le bureau du club sur les sujets suivants (aussi sur le site internet rubrique « plus d'infos » ou « infos pratiques »):

*Conditions de prise en charge des nageurs et officiels, Equipements, Calendrier, Engagement des officiels, Barèmes proposés pour le Covoiturage*

- De même, il existe un site Internet (**[www.clubnautiquedupaysdeloudeac.com](http://www.clubnautiquedupaysdeloudeac.com)**) régulièrement mis à jour regroupant diverses informations, telles que les résultats et photos des compétitions, déplacements, plannings...

- Les membres du conseil d'administration, l'entraîneur peuvent être contactés par mail [aa.clubnautiquedeloudeac@sfr.fr](mailto:aa.clubnautiquedeloudeac@sfr.fr)

**Le présent règlement intérieur est applicable à compter du 3 Septembre 2015.**

Ce règlement s'applique à l'ensemble des adhérents, les nageurs de la section compétition recevront en plus la Charte du Club.

Il sera applicable à toutes les saisons sportives suivantes, sauf modification adoptée par le Conseil d'administration, aussi souvent qu'il le jugera nécessaire.

**En cas de non adhésion à ce règlement, le CA se réserve le droit de refuser l'inscription de l'adhérent. Et en cas de non respect, il se réserve le droit d'appliquer des sanctions, de l'avertissement écrit à l'exclusion temporaire ou définitive du nageur.**

**Adopté par le conseil d'administration du 2 septembre 2015**